



Recommandations de plantation 2010 pour fruits à pépins bio

Les recommandations de plantation pour les fruits à pépins ont été rédigées par la Commission technique Fruits de Bio Suisse. Elles servent à aider les producteurs, qui livrent au commerce en gros, dans la planification de leur assortiment. L'objectif de ces recommandations est de disposer d'un assortiment bio attractif et qui marche bien et d'éviter qu'il devienne trop large en mettant un certain accent sur les variétés principales.

Les critères utilisés pour établir ces recommandations de plantation sont les expériences faites sur le marché jusqu'à présent, les prévisions du marché, l'importance d'une variété pour couvrir l'assortiment et son aptitude à être cultivée en bio (sensibilité aux maladies, stabilité des rendements, écologie). La Commission technique précise que les variétés

résistantes renforcent la crédibilité de l'agriculture bio. Mais finalement, c'est chaque producteur qui décide quelles variétés il souhaite planter. Pour la vente directe, les critères de choix sont très spécifiques à chaque exploitation.

Pour remplacer les variétés moins demandées ou difficiles à cultiver en bio telle que Golden Delicious, RubINETTE, Idared ou Elstar, il n'existe actuellement pas de variétés pouvant être recommandées sans restriction pour l'agriculture bio. Les personnes qui souhaitent ou doivent arracher des variétés obsolètes, devraient donner leur préférence aux variétés de la liste ayant comme recommandation «maintenir la surface» ou «augmenter la surface». Mais il est aussi très important de discuter ses choix variétaux avec son acheteur principal. Il est conseillé

de prévoir à l'avance la plantation à l'essai de quelques arbres des variétés entrant en question pour remplacer ses arbres (pour des conseils voir le tableau ou s'adresser au FiBL). Cela permet au producteur d'acquérir des connaissances précieuses pour son choix de variétés le moment voulu.

Des informations sur les différentes variétés se trouvent dans les fiches variétales d'ACW (sur Internet: www.obstsorten.ch, puis cliquer sur «Français» vers le haut à droite de la page) (pour les variétés résistantes, ces fiches sont souvent rédigées en collaboration avec le FiBL). Il faut accorder une grande importance à la question du porte-greffe et du statut viral du matériel de greffage.

Surface cultivée: → = maintenir (c.-à-d. remplacer les arbres en fin de productivité mais ne pas ou peu augmenter la surface cultivée); ↑ = augmenter; ↓ = réduire

POMMES			
Variétés (<u>soulignées</u> = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 / 2009 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Alkmene	(pas de chiffres)	→	Maintenir la surface; ventes bonnes; sensible au soufre, nettement plus facile à cultiver en bio que Cox Orange.
<u>Ariwa</u>	52/150	→ ↓	Maintenir, mais ne plus replanter; acidité diminue rapidement pendant le stockage; alternance.
Boskoop	72/18	→	Maintenir la surface. Variété résistante de substitution en testage bio depuis 2006.
Braeburn	199/402	→	Maintenir la surface; ventes bonnes, mais sa sensibilité à la tavelure et au soufre la rende difficile en bio. La variété de substitution <u>Ariane</u> (liée à un club) est encore en testage bio.

POMMES			
Variétés (<u>soulignées</u> = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 / 2009 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Cox Orange	3/5	→	Maintenir la surface; ventes bonnes; sensible au soufre, difficile en culture bio. Mieux donner la préférence à Kidd's Orange ou Alkmene (nettement plus facile à cultiver en bio).
Ecolette	22/32	→	Admis au team variétal. Bons résultats lors de la deuxième vente de test. Augmentation de la surface possible après discussion avec son acheteur principal. Difficile au niveau de la technique culturale (alternance, détermination du moment de récolte, brunissement de la chair et du cœur).
Elstar	1/12	↓	Très forte alternance, sensible à la tavelure. Choisir Ecolette comme variété de substitution intéressante.
Florina	152/100	→	Maintenir la surface; ventes et aptitude au stockage satisfaisantes (tolérante au feu bactérien).
Gala	617/1350	→	Maintenir la surface, ventes bonnes; très sensible à la tavelure, alternance; pas encore de variété résistante de substitution, une sélection de l'ACW est en vue (testage bio depuis 2007, depuis 2008 admission au team variétal, premiers essais de vente en 2010 et 2011).
Pomme cloche	72/30	→	Maintenir la surface, car il n'existe pas de variété résistante de substitution ayant une durée de stockage comparable et faisant partie du groupe gustatif «nettement acidulé».
Golden Delicious	150/180	↓	Continuer à réduire la surface. Remplacer par Golden Orange en Valais (mais peut être stocké que jusqu'en février).
Golden Orange	54/pas de chiffre	→	Ne peut être stocké que jusqu'en février. La quantité vendable semble être atteinte.
GoldRush	85/pas de chiffre	→	Variété jaune riche en sucre et en acidité qui se conserve jusqu'en été. La quantité vendable semble être atteinte.
Goldstar	20/pas de chiffre	↓↓↓	Ne plus planter. Fruits trop grands de type Golden sensibles à la maladie des taches amères.
Granny Smith	15/5	↓↓↓	Remplacer les vergers.
Gravensteiner	38/75	→	Maintenir la surface. Compléter Retina avec la variété précoce résistante A75 (TOBI AG).
Idared	248/52	→	Maintenir la surface. Aucune variété résistante comparable au niveau stockage n'est en vue. Pour les ventes d'hiver la variété Rajka est adaptée; les variétés moyennement sensibles à la tavelure Pinova , Diwa ou Mairac sont moins adaptées à l'agriculture bio.
Jonagold	104/77	↓	Ne plus planter; très sensible à la tavelure et au feu bactérien.
Kidd's Orange	pas de chiffres	→	Maintenir la surface. Ventes bonnes. Sensible au soufre, nettement plus facile à cultiver en bio que Cox Orange.
Maigold	413/240	→	Maintenir la surface, car importante variété de longue conservation.
Mairac	18/22	→	Culture expérimentale possible en situations chaudes.
Otava	25/40	→	Maintenir la surface jusqu'à ce qu'une variété résistante de substitution soit trouvée. Problèmes au niveau des taches de suie et de l'alternance.
Pink Lady et autres variétés liées à un club	30/pas de chiffre	↓↓↓	Sensible aux maladies. Variété liée à un club, ne correspond pas à l'esprit bio.

POMMES			
Variétés (<u>soulignées</u> = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 / 2009 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Pinova	73/105	→ (↑)	Maintenir la surface. Avec potentiel commercial. Très sensible à la gloéosporiose → ne cultiver que dans les endroits avec possibilités de traitement à l'eau chaude après la récolte; autrement assez adaptée à la culture biologique. Peut être envisagée comme variété de substitution pour Golden et Idared.
Rajka	18/30	→ (↑)	Maintenir la surface. Remplace bien Idared pour les ventes d'automne. Acidité diminue rapidement pendant le stockage.
Resi	29/pas de chiffre	↑	Bonnes chances de développement au marché, car apprécié comme pomme pour les enfants. Variété ne posant normalement pas de problèmes. Plutôt petits fruits bien appréciés. Bonne tol. au feu bactér.
Resista	6/pas de chiffre	↓↓↓	Ne plus planter; alternance, production difficile, qualité irrégulière.
Retina	8/40	→	Maintenir la surface jusqu'à ce qu'une variété précoce résistante avec une «Shelf-Life» (période de conservation d'un fruit à partir de sa sortie du frigo) plus longue soit disponible. Distribution et vente par TOBI SA, Bischofszell.
Rewena	12/pas de chiffre	→	Tolérant au feu bactérien. Chaire souvent insuffisamment ferme, taches sur la peau, etc.
RubINETTE	5/15	↓	Ne plus planter. Très sensible à la tavelure, peu de rendement.
Rubinola	pas de chiffres	→	Maintenir la surface. A un potentiel commercial. Difficile au niveau de la technique culturale. Bonne variété de substitution est A633 (Distribution et vente par TOBI SA, Bischofszell).
Topaz	395/687	→	Maintenir la surface. Greffe intermédiaire désamorçage (mais ne résout pas) le problème de la pourriture du collet; sensible au feu bactérien; pas une variété de longue conservation. Production déjà relativement élevée, donc augmentation recommandée sous réserve; plantation de la mutante rouge Red Topaz déconseillée car négatif pour la présentation globale de Topaz et pour la variation de couleur dans l'assortiment global. Ariane est en testage par le Team variétal depuis 2008 pour prolonger la saison de vente de Topaz.

POIRES			
Variétés (<u>soulignées</u> = variétés résistantes)	Quantités récoltées en bio en 2008 (en t)	Recommandation de plantation	Commentaire / explication
Conférence	12/68	→	Avec potentiel commercial. Difficile à produire (sensible au soufre!). La variété Concorde est une bonne variété de substitution, mais est très sensible au feu bactérien.
Louise Bonne	63/395	→	Maintenir la surface. Se stocke assez bien, mais sensible aux cavernes. Variétés de substitution sont en cours de testage bio.
Guyot	1/15	→	Maintenir la surface.
Harrow Sweet	1/6	→	Maintenir la surface. Résistante au feu bactérien.
Trévoux	1/10	→	Maintenir la surface.
Williams	41/140	→	Maintenir la surface.
Uta	pas de chiffres	↑	Les bonnes expériences faites à ce jour dans les essais et déjà depuis longtemps en Autriche permettent de risquer la plantation de variétés de poires de longue conservation parce qu'elles sont très demandées.

Pépinières proposant des jeunes arbres biologiques

PÉPINIÈRES BIO SUISSES		
Nom	Adresse	Offre
Albisbodenhof	Pavel und Antonia Beco-Rutz, Albisbodenhof, CH-9115 Dicken tél. 071 377 19 24 pavel.beco@bluewin.ch, www.albisboden.ch	Arbres fruitiers haute-tige, un peu de basse-tige, spécialisation dans les anciennes variétés et les variétés pour la zone préalpine des collines, baies, fruits sauvage
Baumschule Scherrer	Willi Scherrer, Holz, CH-9322 Egnach tél. 071 477 20 04, Fax. 071 477 20 76, Mobile 079 437 32 91 scherrer.baumschule@bluewin.ch	Arbres fruitiers basse-tige sur porte-greffes faibles, arbres haute-tige.
Glauser's Bio-Baumschule	Ruedi und Therese Glauser, Limpachmatt, CH-3116 Noflen BE tél. 031 782 07 07, Fax 031 782 07 08, Mobile 079 344 81 55 fam.glauser@bluewin.ch, www.biobaumschule.ch	Arbres fruitiers basse-tige sur porte-greffes faibles, arbres fruitiers haute-tige, baies, fruits sauvages, rhubarbe; grand assortiment
Naturbaumschule	Roland Wenger, Sous-le-Mont, CH-2336 Les Bois tél. 032 961 21 11, Mobile 079 250 41 36 wenger.natur@bluewin.ch	Arbres fruitiers haute- et basse-tige, de nombreuses anciennes variétés, anciennes plantes cultivées, baies, fruits sauvages, vigne, plantes de haies et rosiers sauvages

PÉPINIÈRES BIO ÉTRANGÈRES (CONFORMES AU LABEL BOURGEON, AUTORISATION PAS OBLIGATOIRE*)		
Nom	Adresse	Offre / site internet
Autriche		
Obstbaumschule Deimel	Ziegenberg 94, A-8312 Ottendorf tél. 0043 31 14 20796, Mobil 0043 0676 7902561, Fax 0043 31 14 20796-40 baumschule.deimel@aon.at	Arbres fruitiers à pépins pour l'arboriculture professionnelle. Pommiers et poiriers de toutes les variétés courantes résistantes et conventionnelles. Preneur de licence pour les lignées Topaz et Sunshine: Uta, Luna et autres nouveautés!
Silva Nortica Artner	Waldviertler Bio-Baumschulbetrieb, Reichenau am Freiwald 9, A-3972 Bad Grosspertholz tél. 0043 2857/2970, Fax 0043 2857/25177 artner@biobaumschule.at	www.artner.biobaumschule.at
Allemagne		
Baumschulen Conrad Appel	Dr. habil. Günter Schachler, Strasse zum Roten Luch 9a, D-15377 Waldsieversdorf tél. 0049 33433-57684, Fax 0049 33433-57685 Appel-Wald@t-online.de	www.Appel-Wald.de
Baumschule Rohwer	Michael Rohwer, Höchster Berg 7, D-25794 Pahlen tél. 0049 4803-424, Fax 0049 4803-1380 baumschule-rohwer@t-online.de	www.baumschule-rohwer.de
Baumschule Spengler	Richard Spengler, Katzenlohe 3a, D-86500 Kutzenhausen tél. 0049 8239-7151 et 0049 8238-5802, Fax 0049 8239-7253 info@spengler-baumschule.de	www.spengler-baumschule.de

Nom	Adresse	Offre / site internet
Baumschule Upmann	Ralf Upmann, Mönchsweg 3, D-33803 Steinhagen-Strasse tél. 0049 5204-80349, Fax 0049 5204-7320 Baumschule.Upmann@t-online.de	
Baumschule Walsetal	Ulrike Läsker-Bauer, Kreisstrasse 13, D-37318 Dietzenrode tél. 0049 36087-90060, Fax 0049 36087-90061 laesker-bauer@Baumschule-Walsetal.de	www.baumschule-walsetal.de
Baumschule Wetzlar	Frank Wetzlar, Fennenberger Höfe 3/1, D-69121 Heidelberg tél. 0049 6221-411762, Fax 0049 6221-480952 Wetzlar-BiolandBaumschule-hd@t-online.de	www.BiolandBaumschule.de
Bertels Baumschulen	Reinhard Bertels, Alterndorf 30a, D-48317 Drensteinfurt tél. 0049 2538-1058, Fax 0049 2538-741 BertelsBaumschulen@t-online.de	
Biobaumschule Eschenhof	Klaus Schulze Zumloh, Treffelsdorfer Strasse 53, D-9300 St. Veit/Glan tél. 0043 4212/30214, Fax 0043 4212/30403 Mobile 0043 664/9112709, klaus.zumloh@aon.at	Plantes vivaces, buissons ornementaux, variétés fruitières éprouvées pour les jardins naturels, anciennes variétés de fruits qui conviennent très bien pour les prés-vergers haute-tige.
Darmstädter Forstbaumschulen	Peter Antoni, Brandschneise 2, D-64295 Darmstadt tél. 0049 6155-8750-0, Fax 0049 6155-875010 post@forstbaumschule.com	www.forstbaumschule.com Demeter Baumschule
Gärtnerhof Badenstedt	Tarmstedter Strasse 24, D-27404 Zeven tél. 0049 4281-937110, Fax 0049 4281-937115 info@Gaertnerhof-Badenstedt.de	www.Gaertnerhof-Badenstedt.de
GBF - Gemeinnützige Gesellschaft für Beschäftigungsförderung	Bernd Olry, Münstereifeller Strasse 84, D-53359 Rheinbach tél. 0049 2226-9241-0, Fax 0049 2226-924130 gbf@ggmbh.de	
Pflanzlust	Heinrich Niggemeier, Niederelsunger Strasse 15, D-34466 Wolfhagen-Nothfelden tél. 0049 5692-8635, Fax: 0049 5692-2088 Pflanzlust@t-online.de	
Staudengärtnerei	Dieter Gaissmayer, Jungviehweide 3, D-89257 Illertissen tél. 0049 7303-7258, Fax 0049 7303-42181 info@staudengaissmayer.de	www.staudengaissmayer.de

PÉPINIÈRES ÉTRANGÈRES BIO (AUTRES LABELS, AUTORISATION OBLIGATOIRE)

Nom	Adresse	Offre / site internet
France		
Pépinières Escande	A 26 Millet, F-47500 Saint Vite tél. 0033 5 53 71 22 13, Fax 0033 5 53 40 87 26 escande.trees@wanadoo.fr	www.pepinieres-escande.com
Ribanjou	Zone horticole du rocher, F-49125 Tierce tél. 0033 2 41 42 65 19, Fax 0033 2 41 42 66 45	www.ribanjou.com
Pépinière La Feuillade	Sophie et Denis Rauzier, F-30450 Genolhac (Gard) tél./fax 0033 4 66 61 15 92	
Italie		
Baumschule Huber vivaio	Hauptstrasse/Via Principale 44, I-39018 Terlan/Terlano tél. 0039 0471-25 70 30, Fax 0039 0471-25 77 22 info@huber-baum.it	www.huber-baum.it
Baumschule Kieser Werner & Co. EG	Weinstrasse/Strada del Vino 7, I-39040 Tramin/Termeo tél. 0039 0335-68 39 239, info@baumschule-kieser.com	www.baumschule-kieser.com
Baumschule Ligogi Vivai	Guntschnastrasse/Via Guncina 6, I-39100 Bozen/Bolzano tél. 0039 0471-40 21 01, Fax 0039 0471-46 94 67 ligogi@dnet.it	
Carlesi Valerio Maurizio	Casi 1, I-50068 Rufina, Toscana tél. 0039 0348 272 40 79, Fax 0039 055 839 88 95 carlesivm@virgilio.it	
Griba	Südtirols Qualitätsbaumschule, Niederthorstrasse 9 I-39018 Terlan (BZ) tél. 0039 0471/258227, Fax 0039 0471/258244, info@griba.it	www.griba.it
Martelli Azienda Agricola	Via Tignano 50, I-40037 Sasso Marconi, Emilia Romagna tél. 0039 0335 800 71 17, Fax 0039 051 675 51 25	
Michael Oberrauch	Kaiserau, 60, I-39100 Bozen tél. 0039 0471/92 01 77, Mobil 0039 0335/207423	Demeter-zertifiziert
Vivai Cavaler	Via S. Giorgio 1B, Isola della Scala tél. 0039 0328 193 75 06, Fax 0039 045 666 02 72 info@vivaicavalier.it	www.vivaicavalier.it
Vivaio Pietro Pacini & C. ss	Via Galeotti 1, I-51017 Pescia, Toscana tél. 0039 0572 477 985, Fax 0039 0572 478 417	

* Données sans garantie (prière de comparer le statut de certification des arbres bio avec la liste ci-dessous)

Fédérations conforme au Bourgeon et directement reconnues (= dérogations pas nécessaires):

DE: Bioland, Demeter, Gää, Naturland, Biokreis, Verbund Ökohöfe

AT: Bio Austria, Demeter, Erde & Saat

Les produits certifiés par ces fédérations d'agriculture biologique sont automatiquement reconnus par Bio Suisse pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

- Il s'agit de produits végétaux.
- Il s'agit de matières premières ou de produits n'ayant subi qu'une transformation simple (p. ex. séchage ou nettoyage).
- Le produit est cultivé dans le pays mentionné.
- La certification octroyée par la Fédération et le pays d'origine ressortent du certificat de contrôle ou d'un certificat commercial.

Bio Suisse peut exiger des documents supplémentaires pour les cultures spéciales (p. ex. champignons, plantes ornementales, fleurs coupées, plantes cueillies dans la nature, cultures sous serre).

Réglementation de l'importation des plants:

En cas d'importation d'arbres fruitiers bio, les dispositions de l'Ordonnance bio pour les importations doivent être strictement respectées. Seules des entreprises certifiées bio peuvent se présenter comme importateurs de marchandises bio. Pour les marchandises importées de l'Espace Européen, un certificat bio de la pépinière étrangère doit pouvoir être présenté lors du contrôle bio. Ce document doit accompagner la marchandise si elle provient de l'extérieur de l'Espace Européen. La marchandise perd automatiquement son statut bio si ces documents et les attestations de certification ne peuvent pas être présentés. De plus amples informations se trouvent dans le guide des importations de bio.inspecta (disponible sur internet: www.bio-inspecta.ch > Branche alimentaire > Téléchargement documents > Importation en Suisse de produits biologiques).

Attention SVP: Il n'est possible d'importer des arbres fruitiers que s'ils possèdent un passeport phytosanitaire en bonne et due forme.

Pour les petites quantités, il est recommandé de grouper les commandes (p. ex. en passant par la pépinière Glauser) pour diminuer entre autres les frais de transport.

Dérogations pour l'utilisation de jeunes arbres en arboriculture biologique

Base:

- Art. 2.2.1ff du CDC de Bio Suisse: Matériel de multiplication (semences, plants, matériel de multiplication végétative)
- Mémo de la CLA de septembre 2006 sur le matériel de multiplication et plants

Directives pour 2010:

Les entreprises agricoles Bio Suisse doivent pour la plantation d'arbres fruitiers utiliser du matériel de multiplication provenant de cultures conformes au Bourgeon.

L'arboriculteur doit conclure assez tôt un contrat de production avec le pépiniériste pour définir les exigences de qualité. Si le contrat ne peut pas être rempli pour quelque raison que ce soit, il sert de base pour la demande d'autorisation exceptionnelle.

Délais de commande:

Pour permettre de planifier à temps la production du matériel de multiplication, les commandes pour les jeunes arbres à planter en automne ou en hiver doivent être effectuées dans les délais suivants:

- Scions: août de l'année précédente
- Greffage à la main, arbres chipés: jusqu'en janvier de la même année

Les entreprises agricoles Bourgeon qui ont utilisé du matériel de multiplication non conforme au Bourgeon et qui ne peuvent pas prouver avoir commandé du matériel conforme à temps, seront sanctionnées selon le règlement des sanctions.

Dérogations pour l'utilisation de matériel de multiplication végétative non bio:

Des dérogations peuvent être accordées pour l'utilisation de matériel de multiplication non bio si:

- le matériel de multiplication commandé à temps (cf. § a) ci-après) n'atteignait pas les critères de qualité contractuels et a donc dû être retourné au fournisseur;
- aucun contrat de production n'a pu être conclu à temps pour de bonnes raisons (cf. § b) ci-après, p. ex.: impossible de trouver une pépinière sous contrat, pertes de production inattendues dans la pépinière);
- le prix demandé pour les plants Bourgeon est trop élevé par rapport aux prix bio habituels;
- la variété désirée n'est pas disponible sur le porte-greffe désiré;
- la variété et le porte-greffe désirés sont disponibles, mais pas le type d'arbre;
- plantation de remplacement de jeunes arbres dans un verger jusqu'à concurrence de 5 % de l'effectif.

L'autorisation exceptionnelle ne peut pas être octroyée si l'achat des plants a été planifié à trop court terme.

Pour pouvoir utiliser du matériel de départ non biologique, il faut adresser une demande écrite d'autorisation exceptionnelle.

- Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être adressées par écrit au Service des semences bio du FiBL (par poste, par email ou sur www.organicxseeds.ch). Informations sur par www.semencesbio.bioactualites.ch.
Pour remplir une demande en utilisant la banque de données organicxseeds.ch, vous pouvez y accéder avec votre mot de passe habituel ou s'il s'agit d'une première utilisation avec votre numé-

ro d'exploitation (numéro de certification) comme nom d'utilisateur et votre code postal comme mot de passe.

- Chaque demande avec 5 variétés au maximum coûte 50.- Fr.; le supplément pour réponse expresse dans les 24 heures (sauf samedis, dimanches et jours fériés) se monte à 50.- Fr.

L'arboriculteur doit pouvoir présenter l'original ou une copie de l'autorisation exceptionnelle au moment du semis ou de la plantation.

Adresse de contact:

Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Service des semences bio, Ackerstrasse, 5070 Frick, tél. 062 865 72 08, fax. 062 865 72 73, Email: semences-bio@fibl.org,
Pour informations actuelles voir: www.semencesbio.bioactualites.ch

Conditions de commercialisation:

Les produits récoltés issus de matériel de multiplication végétative non biologique doivent être commercialisés comme produits de reconversion pendant les deux premières années.

Les produits récoltés issus de matériel de multiplication végétative non biologique qui n'a été cultivé dans une ferme bio que pendant une année doivent être commercialisés comme produits de reconversion pendant la première année.

Pour le cas des nouvelles parcelles plantées de jeunes arbres conventionnels, se référer au règlement «Nouvelles parcelles».

Impressum

Réalisation technique: Comm. technique Fruits de Bio Suisse, Franco Weibel et Andi Häseli (FiBL)

Traduction: Karine Contat dos Santos, Manuel Perret

Rédaction: Gilles Weidmann (FiBL)